



Société Française de Chirurgie Orale

Information Médicale : Greffes sinus

Certaines situations anatomiques ne sont pas favorables à la pose d'implants dentaires : manque d'os en hauteur, à cause de l'augmentation du volume du sinus maxillaire. Sans correction préalable, les implants sont contre-indiqués. Le but des greffes osseuses ou des comblements sous- sinusiens est de redonner un volume osseux permettant de placer des implants dans le cadre du projet prothétique préalablement défini.

L'intervention consiste à rehausser le plancher du sinus en soulevant la muqueuse sinusienne et en comblant la cavité. Il est possible d'utiliser, soit de l'os autogène (du patient), soit de l'os d'origine humaine ou animale (traité selon les normes en vigueur), soit des matériaux synthétiques.

L'intervention peut s'effectuer sous anesthésie locale ou sous anesthésie générale, en fonction du caractère invasif de l'acte (taille du sinus, chirurgie des 2 sinus, prélèvement osseux sur le patient) et/ou du statut médical du patient (pathologie médicale, coopération, état psychologique...)

Les suites opératoires normales peuvent être : l'œdème (gonflement des joues et de la paupière inférieure), la douleur, éventuellement la limitation de l'ouverture de la bouche, ainsi qu'un petit saignement de quelques heures.

Tout acte chirurgical, même bien mené, comporte des risques de complications immédiates ou tardives, qui doivent cependant être relativisés au regard des bénéfices attendus :

- Hématome et saignement persistant,
- Cellulite : inflammation ou infection des tissus mous de la face ou de la bouche,
- Sinusite maxillaire,
- Ostéite : infection osseuse du site donneur et/ou receveur,
- Si prélèvement osseux endobuccal :
 - Perte ou diminution de la sensibilité de la lèvre ou de la langue, le plus souvent transitoire (quelques semaines à quelques mois), et exceptionnellement définitive,
 - Altération de la sensibilité des dents proches du prélèvement osseux, « rigidité » transitoire des muscles du menton
- Exposition du greffon, nécrose, perte du greffon ou du matériau de comblement.

En cas de complications, il est conseillé de prendre contact avec votre chirurgien.

Les greffes osseuses et les comblements sinusiens sont des actes qui ne sont pas inscrits à la nomenclature de la sécurité sociale.

Dans le cadre de la consultation, il vous a été exposé, pour votre cas précis, les risques et les effets secondaires de cet acte.